



ARRETE N°2023/03/ 05
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N°2022/03/32
DELEGATION DE FONCTION A MONSIEUR Arthur MARICEL, CONSEILLER
MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Lamentin,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18 offrant la possibilité au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs conseillers municipaux ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 27 mars 2022 ;

Considérant la nécessité, pour un fonctionnement efficace de la collectivité, de déléguer une partie de ses fonctions ;

Considérant la démission de Madame Sonia MERCADIER, conseillère municipale, de sa délégation par courrier en date du 29 août 2022;

ARRETE

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté n°2022/03/32 portant délégation de fonction à monsieur Arthur MARICEL est modifié comme suit :

À compter du 31 mars 2022, Monsieur Arthur MARICEL, conseiller municipal, à délégation, sous ma surveillance et ma responsabilité, dans les domaines suivants :

- Maintenance des bâtiments et équipements communaux

A compter du 02 mars 2023, Monsieur Arthur MARICEL à délégation, sous ma surveillance et ma responsabilité, dans les domaines suivants :

- **Amélioration et protection de l'environnement- Développement durable- Agriculture et pêche**

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté n°2022/03/32 restent inchangés.

LAMENTIN, le 06/03/2023

Le Maire

Jocelyn SAPOTILLE

Notifié à l'intéressé le
Signature

08/03/2023